

Urbanistes - Un statut de plus en plus précaire

Les résultats du concours d'ingénieur territorial pour 2009 sont tombés : 80 candidats recevables (au lieu de 200) pour 60 postes et une note d'admissibilité de 9,5/20 au lieu de plus de 12/20 les années précédentes. « Le nivellement par le bas est donc flagrant ! » dénonce Bernard Lensel, président de l'association Urbanistes des territoires.

Arrivée en force.

Le statut des urbanistes territoriaux apparaît de plus en plus compromis. Les experts urbanistes des collectivités, qui participaient depuis un an et demi à la commission REP-RED du CNFPT, ne sont plus invités depuis juillet ; les dossiers semblent désormais être examinés presque systématiquement par des non-urbanistes. « L'arrivée en force, annoncée et préparée, des ingénieurs de l'Etat dans la territoriale risque d'aboutir à des frictions et à un mauvais vécu avec les élus - voire avec la population, dans certains cas », prévient Bernard Lensel, citant la « nécessaire intervention des urbanistes au profit de la ville durable » évoquée par le secrétaire d'Etat Benoist Apparu lors de son intervention à l'université d'été des urbanistes, à Bordeaux, le 3 septembre.

Renforcer le volet technique de la formation des urbanistes, plutôt que de les verser dans la filière administrative, renforcer le volet sciences humaines pour œuvrer à une ville à visage humain, etc., les propositions ne manquent pas. Mais l'urgence, pour ces professionnels, est de pouvoir renouer la concertation sur le statut avec des interlocuteurs qui s'informent de la réalité d'un métier bien spécifié dans le référentiel établi par l'Office professionnel de qualification des urbanistes.